



REGLEMENT GENERAL - EDITION LYON 26 JUIN 2022

Règlement à signer sur place en arrivant pour participer ou bien à retourner avant le 26 Juin sur lyon@lerallyeducoeur.com

ARTICLE 1 : ORGANISATION

Le Rallye du Coeur organise sa 2^e édition lyonnaise le dimanche 26 juin 2022. Ce rallye ne comporte aucune notion de compétition, c'est avant tout une opération caritative pour l'enfance, dont l'objectif est de collecter des fonds en faveur de l'association « APPEL ». Cet événement est organisé par une équipe de bénévoles.

La journée se déroule en 3 étapes :

- **Matinée** : Exposition des équipages (voitures et motos) / Village / Animations
- **Déjeuner** : Offre de restauration sur place
- **Après-midi** : Promenade touristique de +/- 50 km dans la région du Château de Laye, sur route ouverte

Contact de l'organisation pour les équipages : Franck 06 75 51 79 05 & Antoine 06 65 46 25 26

ARTICLE 2 : CONDITIONS

Cette promenade est ouverte à tous les équipages ayant reçu leur validation.

L'équipage ainsi que le véhicule doivent **respecter les règles du Code de la Route** et le conducteur doit être en règle avec **son permis de conduire** et avoir un **contrôle technique à jour ainsi qu'une assurance en règle**.

L'organisation LE RALLYE DU CŒUR décline toute responsabilité relative aux vols, incidents, accidents, contraventions qui pourraient survenir. Quelques règles de courtoisie... Nous sommes tous des éco-citoyens, merci de respecter l'environnement et le code de la route.

ARTICLE 3 : DEROULEMENT DU RALLYE

Accueil des équipages au Château de Laye entre à 9h00 et 10h30

Il sera remis aux concurrents les documents suivants :

- Un livret de route du rallye & numéros de secours (avec les numéros téléphoniques des membres de l'organisation pouvant être joints durant le rallye en cas de problème ou d'abandon)
- Un numéro d'identification à placer sur la voiture

ARTICLE 4 : PUBLICITÉ

La participation au RALLYE DU CŒUR implique l'acceptation d'être photographié ou filmé pendant le déroulement de cette journée.

En revanche, il est interdit aux participants de faire figurer sur leur voiture ou sur eux-mêmes, une publicité autre que celle décidée par les organisateurs, sans l'accord écrit de ceux-ci.

ARTICLE 5 : RECLAMATIONS

Cette manifestation caritative se déroulant sous le signe de l'amitié, aucune réclamation ne sera prise en considération. En revanche, des suggestions seront reçues pour les éditions suivantes.

ARTICLE 6 : VOITURES AUTORISEES

Toute voiture conforme au code de la route.

L'organisateur se réserve le droit de refuser le départ à toute voiture ne correspondant pas aux critères de l'épreuve (État, conformité, etc.).

Les éléments de base suivants devront être validés :

- Les feux de route et de croisement, feux stop et clignotants et klaxon
- L'état et la conformité des pneumatiques
- La présence de deux gilets fluos ainsi que d'un triangle.
- Les papiers du véhicule (carte grise, assurance et contrôle technique) en cours de validité.

ARTICLE 7 : CONDITION DE PARTICIPATION

LE RALLYE DU CŒUR est ouvert à tous types de véhicules en conformité et habilités à circuler :

- Contrôle technique à jour,
- Cartes grise et verte valides.

ARTICLE 8 : COMPOSITION D'UN ÉQUIPAGE

Le conducteur doit être titulaire du permis de conduire. Les propriétaires des véhicules pourront transporter le nombre de personnes validées par leur carte grise.

ARTICLE 9 : CIRCULATION DES AUTOMOBILES

Les automobiles engagées doivent être conformes au code de la route.

« Avant le départ de la manifestation, un contrôle des papiers du véhicule et de ceux du conducteur et du navigateur sera effectué ».

Il est de la responsabilité du conducteur de respecter le Code de la Route durant toute la durée de l'évènement. Cela inclut notamment, mais n'est pas limité:

- Au port de la ceinture de sécurité (pour les véhicules équipés),
- A l'utilisation des sièges / rehausseurs en fonction de l'âge des enfants transportés dans le véhicule. Ces dispositifs devront être apportés par les familles et certains modèles seront disponibles en Prêt sur demande auprès de l'équipe organisatrice.
- au respect des limitations de vitesse.

De la même façon, il est de la responsabilité du conducteur de s'assurer que son assurance couvre sa participation à l'évènement ainsi que les passagers qu'il transporte durant la durée de l'évènement.

Le Comité Organisateur se réserve le droit, durant toute la durée de l'évènement, d'exclure tout véhicule qui sera jugé en mauvais état ou dangereux.

ARTICLE 10 : RÈGLE DE CONDUITE

Il est attendu une conduite responsable, irréprochable et réfléchie de la part de chacun des participants, sans quoi le Comité Organisateur se réserve le droit d'exclure les participants qui ne suivraient pas ces règles. Il est impératif que chaque participant s'engage à protéger les tiers et lui-même par un comportement responsable.

LE RALLYE DU CŒUR n'est pas une manifestation sportive et exclut toute idée de vitesse et de compétition, les équipages sont tenus de respecter le code de la route. Le livret de route contribue au bon déroulement du rallye et à l'orientation des participants.

Les participants disposent des numéros de téléphone à contacter en cas d'urgence.

ARTICLE 11 : SAVOIR VIVRE

La manifestation étant placée sous le signe de la convivialité et de la courtoisie, les équipages sont tenus de respecter les riverains, les usagers de la route et les autres équipages ainsi que l'environnement.

Il est demandé de ne pas faire "Ronfler" les moteurs aux rupteurs. Certains enfants ne le supportent pas.

ARTICLE 12 : RESPONSABILITE

En aucun cas les organisateurs du RALLYE DU CŒUR ne pourront être tenus pour responsables d'accidents de la circulation impliquant des véhicules participant au rallye, survenus au cours de celui-ci ni de pannes affectant les véhicules ou de contraventions dressées à l'encontre des chauffeurs ou propriétaires des véhicules participant au rallye. L'équipage décidant d'abandonner en cours de rallye devra en informer les organisateurs du rallye par téléphone.

De par le seul fait de leur engagement, les participants dégagent ipso facto la responsabilité de l'ensemble de l'organisation LE RALLYE DU CŒUR et engagent leur propre responsabilité civile et pénale.

Il est de la responsabilité du conducteur de s'assurer que les équipements réglementaires soient utilisés (sièges enfants, rehausseur...). Dans le souci d'être adaptés aux enfants, ces équipements devront être apportés par les familles. Des sièges auto sont disponibles en prêt à l'accueil.

Tout conducteur ayant consommé de l'alcool et/ou en état d'ébriété ou sous l'emprise de produits illicites avérés, ou dont le comportement va à l'encontre de l'esprit de la manifestation sera immédiatement exclu par les organisateurs.

Tout participant, non conducteur en état d'ébriété ou sous l'emprise de produits illicites avérés, ou dont le comportement va à l'encontre de l'esprit de la manifestation sera immédiatement exclu par les organisateurs.

ARTICLE 13 : RAPPEL DE SÉCURITÉ

Un briefing de l'ensemble des participants autorisés à prendre le départ sera organisé un quart d'heure avant le départ de la première voiture. Il est obligatoire d'y assister. Les concurrents seront sensibilisés sur le strict respect du code de la route et des limitations de vitesse en vigueur. Chaque signaleur sera à même d'exclure un concurrent s'il observe un comportement qui ne soit pas en accord avec le code de la route et ou qui vienne perturber le bon déroulement de la manifestation. Cette épreuve à caractère convivial doit l'être également pour ceux qui croiseront les équipages ainsi que pour les habitants des villages traversés.

ARTICLE 14 : ACCEPTATION DU REGLEMENT

L'organisation LE RALLYE DU CŒUR se réserve le droit de modifier à tout moment le présent règlement et d'exclure du rallye tout participant qui contreviendrait aux dispositions du Code de la route et à celles du présent règlement. La participation au rallye automobile implique l'acceptation sans condition du présent règlement. La manifestation étant placée sous le signe de l'amitié et de la convivialité, aucune réclamation ne sera recevable à l'issue de celle-ci.

ARTICLE 15 : INFORMATIQUE ET LIBERTÉS

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les inscrits au jeu disposent des droits d'opposition (art. 26), d'accès (art. 34 à 38), de rectification et de suppression (art. 36) des données personnelles les concernant.

État de santé :

- Être en bonne santé et n'avoir aucune contre-indication médicale à la pratique de la conduite
- **Ne pas être sous l'effet d'alcool**, de stupéfiants ou de traitement médicamenteux de nature à altérer ses facultés
- Avoir la pleine possession de ses facultés physiques et mentales
- Ne faire l'objet d'aucune incapacité permanente/provisoire contradictoire avec la conduite
- Les conducteurs s'engagent à respecter scrupuleusement les conseils de sécurité délivrés pendant le briefing

Article 16 : Décharge de responsabilité

Le conducteur décharge LE RALLYE DU CŒUR, ainsi que les propriétaires et exploitants du circuit sur lequel se déroule cette journée de roulage, de toute responsabilité en cas d'accident corporel et/ou matériel lors des différentes sessions de roulage auxquelles il participe, accidents provoqués envers lui-même ou envers des tiers. Le conducteur reconnaît avoir été informé des dangers de la conduite automobile et qu'un manque de respect des règles de sécurité établies peut entraîner de graves conséquences jusqu'à la mort. Il reconnaît par ailleurs avoir accepté les termes du règlement intérieur.

RAPPEL DES ÉLÉMENTS PRIMORDIAUX POUR UNE BELLE PARTICIPATION AU RALLYE DU CŒUR

- **Le Rallye du Cœur est avant tout un événement à but solidaire et caritatif. Ce n'est pas une course automobile.**
- **Le 1^{er} objectif de chaque acteur du Rallye du Cœur demeure le plaisir et la joie des enfants malades et leurs familles**
- **Aucun alcool ne sera toléré dans l'enceinte du Rallye du Cœur pour les pilotes**
- **Vous devez être en règles (assurance, permis, contrôle technique)**
- **Tout manquement à ces principes pourra engendrer un renvoi validé par l'organisation**

Contact de l'organisation pour les équipages : Franck 06 75 51 79 05 & Antoine 06 65 46 25 26

Fait le 26.06.2022, à Saint-Georges-de-Reneins

Équipage n° _____ / Prénom et Nom _____

Signature